

# Bulletin d'inscription

## Journée **Bien être** au **Naturel** - Dimanche 1er Septembre 2024

### ENTREPRISE / ORGANISME / ASSOCIATION

Nom ou raison sociale : .....

Adresse postale :

Tél. :

Site internet ou facebook :

Mail :

Merci de nous lister les produits vendus sur votre stand (NB : seuls les produits signalés et pour lesquels l'inscription a été validée seront acceptés sur le stand) :

### COMMUNICATION

Pour la promotion sur notre site internet, merci de nous décrire votre activité de façon attractive.

### TARIF / REGLEMENT

- 12 € pour 1m (6m max)
- 12 € Électricité pour restauration uniquement (Max : 3000 watts) dans la limite de la puissance disponible (nombre de prises limitées).

A réception des documents suivants, votre inscription sera validée par un e-mail de confirmation :

- Chèque d'inscription + chèque de caution de 80€, à l'ordre de REGIE de Montbrun-Les-Bains
- Règlement du marché signé,
- Copie assurance + RC, Kbis ...
- HACCP pour les restaurateurs.

### EMPLACEMENT

STAND : Longueur ..... profondeur : .....

Hauteur gros véhicule : .....

Électricité :  OUI  NON

Puissance souhaitée : ..... (max 3000W)

### ORGANISATION / INSTALLATION

L'installation se fera de 7h à 8h30. Il vous sera attribué à ce moment-là un N° de stand.

En cas de mauvais temps, la manifestation est maintenue.

**Attention : toute inscription signifie que vous avez lu et accepté le règlement de la manifestation**

# Journée **Bien être** au **Naturel** - Dimanche 1er septembre 2024

## Règlement du marché

### Préambule

La Mairie de MONTBRUN-LES-BAINS, ci-après dénommé « l'organisateur », organise le 1er Dimanche de Septembre, une manifestation intitulée « Journée Bien-Être au Naturel ». Le présent règlement définit les modalités de participation liées à cette manifestation.

### Inscriptions & Admissions

Sont admis à participer les personnes présentant des produits, informations et services suivants :

- **Plantes** (médicinales, aromatiques ou à parfum)
- **Bien-être, environnement**
- **Énergies et matériaux renouvelables**, et de l'éco-habitat
- **Agriculture** et de l'alimentation biologique , artisanat traditionnel et local.

La demande d'inscription doit être accompagnée de la liste des produits exposés ou vendus, d'un justificatif attestant de l'existence juridique de l'exposant (**K-bis, RC RM, etc....**), d'une copie de **l'assurance responsabilité civile professionnelle**, **d'un chèque de caution de 80€ + 1 chèque pour l'emplacement de votre stand**. Chaque exposant est tenu de joindre les pièces citées accompagnées du bulletin d'inscription et du présent règlement dûment signé et approuvé.

Les demandes seront **adressées à la Bibliothèque Municipale - 15 rue l'Autin 26570 Montbrun les Bains**. Elles seront examinées par l'organisation qui se prononcera de façon définitive.

L'organisation se réserve le droit de refuser certains exposants. Cette décision sera notifiée aux intéressés et les chèques renvoyés ou détruits. Il est interdit aux exposants de céder ou de sous-louer tout ou partie du stand sans autorisation préalable de l'organisateur, et ce, même à titre gracieux. L'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'exposants dans la même catégorie d'activités ou de produits.

### Frais de Participation & caution

La demande d'inscription doit être accompagnée du versement intégral des frais de participation, ainsi que d'un chèque de caution de 80€, **à établir à l'ordre : REGIE de Montbrun-les-Bains**.

**Tout dossier incomplet entraîne l'annulation de plein droit de l'inscription.**

Les frais de participation ne sont encaissés qu'après la manifestation, les chèques de caution et une facture sont restitués le jour de la manifestation.

### Annulation

L'organisateur accepte toute annulation par l'exposant, **avant le Samedi 24 Août**. Dans ce cas, les sommes versées seront intégralement remboursées. Au-delà du terme fixé ci-dessus, les sommes (inscription + caution) resteront acquises à l'organisateur à titre de dédommagement, sauf en cas de force majeure.

### Obligations de l'exposant

Pour les produits biologique, les certificats doivent être visibles sur les stands. Dans le cas où les produits vendus ne correspondraient pas à la certification biologique, il sera demandé à l'exposant concerné de les retirer du stand. L'exposant s'engage à présenter uniquement les produits ou services qu'il a détaillés dans la demande d'admission et pour lesquels il a été admis.

### Droit à l'image

Le participant déclare céder, pour le monde entier, à titre non exclusif, à titre gracieux et pour une durée illimitée les droits de reproduire, adapter, modifier et diffuser les photographies/images sur lesquelles il détient un droit à l'image ou le pouvoir d'exercer un tel droit, par tout moyen, numérique et sur tout support, dans le domaine d'activité concerné : pour la promo des événements.

## **Stands**

Les emplacements ne sont pas couverts. A charge pour l'exposant de protéger son matériel contre les intempéries. Les participants doivent apporter leur propre matériel d'exposition ainsi qu'un enrouleur électrique 50m, si besoin d'électricité. Le plan et la répartition des stands sont établis par l'organisateur qui reste seul juge de déterminer pour chaque exposant le(s) stand(s) et l'emplacement qui lui seront affectés.

Aucune réclamation ne sera prise en compte lors de l'arrivée des exposants. Les exposants seront placés le Dimanche matin de 7h à 8h30. Les emplacements devront être débarrassés de tous produits, matériels et déchets le Dimanche à 20h au plus tard. Les exposants s'engagent à être présents à leur stand **pendant toute la durée d'ouverture** du marché. Tout emplacement laissé vacant à 9h le Dimanche sera considéré libre et pourra être réattribué.

***Les véhicules des exposants doivent impérativement être évacués du lieu de foire pendant les heures de vente et doivent être garés pendant l'installation au parking exposants.***

**Électricité** : L'attribution des prises électriques est limitée en fonction du nombre et de la puissance disponible. Il est interdit de se brancher sur une autre prise que la sienne ou de se raccorder sur un rouleau appartenant à un autre exposant. Prévoir enrouleur de 50 m.

**Horaires d'ouverture au public** - marché ouvert à tous, entrée gratuite de 10h à 18h30.

## **Emballages et déchets**

Les exposants s'engagent à participer au tri sélectif de leurs déchets et à laisser leur emplacement propre après leur départ (containers de tri entrée exposants). Ils s'engagent à utiliser des emballages recyclables, biodégradables (**sacs, gobelets, couverts ...**) - **Le plastique sera proscrit**

Toutes les dégradations causées aux bâtiments, arbres, installations publiques seront évaluées par les services techniques de la commune et mises à la charge de l'exposant.

Les exposants s'engagent à respecter la réglementation en vigueur, en particulier, les règles concernant l'information et l'affichage des prix en euros.

***Les exposants restauration doivent obligatoirement être en règle avec les normes d'hygiène et conservation des produits et obligatoirement remplir le formulaire « prestation restauration ».***

## **Assurances**

L'organisateur souscrit une assurance à responsabilité civile professionnelle. L'organisateur ne saurait être tenu responsable des préjudices causés par les produits vendus mais également en cas de vol, perte et d'altération pendant la durée de la manifestation.

## **Cas de force majeure**

Dans le cas où, pour une raison de force majeure telle que définie en droit français, la manifestation ne devait pas avoir lieu, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité ou dédommagement aux organisateurs.

**Je soussigné .....** déclare avoir pris connaissance du présent règlement et accepte d'y adhérer.

**Fait à .....** **Le .....**

***signature précédée de la mention lu et approuvé, merci de parapher toutes les pages.***

***Pour toutes questions, n'hésitez pas à nous contacter : 04 75 28 82 98  
Isabelle OU Florie [bibliotheque@montbrunlesbains.com](mailto:bibliotheque@montbrunlesbains.com)***